
Nombre de membres

en exercice: 11

Séance du lundi 11 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 06 avril 2022, s'est réunie sous la présidence de Pascal MARCHELIDON.

Présents : 7

Sont présents: Pascal MARCHELIDON, Roselyne DESCHAMPS, Alain RAMPON, Didier MAGNE, Alain MARC, Jean-Paul CANTON, Nathalie BONNEAU

Votants: 9

Représentés: Patrick GIBERT, Pierre ALVARD

Excuses:

Absents: Cécile CONTINI, Morgan CLERMON

Secrétaire de séance: Roselyne DESCHAMPS

Monsieur Le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal. Après avoir constaté le quorum, il énonce l'ordre du jour.

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2022 - DE 2022 037

Monsieur Le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance.

Il demande si celui-ci appelle des remarques.

Le conseil municipal, après avoir valablement délibéré adopte à l'unanimité le précédent procès-verbal.

Objet : Nouveau plan de financement : Réhabilitation générale du Village de Vacances - DE 2022 025

Monsieur Le Maire explique que conformément aux décisions du Conseil municipal dans sa séance du 11 janvier 2022, il a pris attache auprès de la SELO pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et la passation du marché de maîtrise d'œuvre. La date de clôture du marché était fixée au 25 mars.

Trois équipes se sont portées candidates. L'équipe Kirsch-INSE-Octogone avec une offre à 72 000 euros, l'équipe Naveth-INSE-Brunel avec une offre à 76 800 euros et l'équipe Bonnet et Teissier - IB2M avec une offre à 55 840 euros.

L'analyse des offres par la SELO attribue la note de 63.02 sur 100 pour Kirsch, 69.08 sur 100 pour Naveth et 78 sur 100 pour Bonnet et Teissier.

Après s'être fait présenter les différentes offres, le Conseil municipal approuve l'offre de Bonnet et Teissier pour un montant de 55 840 euros avec une rémunération de 6.98%.

Le montant du projet est estimé à **1 004 315.76 euros HT** qui se décompose ainsi :

- Menuiseries : 545 105 euros
- Isolation : 83 068 euros
- Chauffage et PAC : 96 924 euros
- Poêles à granulés : 25 922 euros
- **Sous-Total Travaux : 751 019 euros**
- Mobiliers amortissables : 52 000 euros
- Eclairages extérieurs : 10 000 euros
- Imprévus : 81 032 euros
- **Total Travaux : 894 051 euros**
- Honoraires MO : 62 404.76 euros, 6.98%
- Honoraires AMO : 28 860 euros
- Mission SPS : 9 000 euros
- Publicité : 3 000 euros

- Divers : 7 000 euros
- **Total Honoraires : 110 264.76 euros**

Le Maire précise que nous avons d'ores et déjà obtenu du Conseil Départemental une participation d'un montant de 54 234 euros.

Le nouveau plan de financement se décomposerait ainsi :

- État : Plan avenir Montagne/DSIL/DETR : 602 589.46 euros soit 60%
- Région : 146 629.15 euros soit 14.60%
- Département : 54 234 euros soit 5.40%
- Commune : Emprunt : 200 863.15 euros soit 20%

Après avoir valablement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve le programme de travaux et le montant de l'opération
- demande à Monsieur Le Maire d'inscrire le montant de l'opération au budget
- demande à Monsieur Le Maire de veiller à la réalisation de ce projet
- autorise Monsieur Le Maire à solliciter les subventions nécessaires
- à signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet dans la limite de la réglementation en vigueur notamment lors de la phase de demande des autorisations d'urbanisme et de la phase marché public.

Objet : Vote du compte administratif - Saint Privat de Vallongue - DE 2022 026

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Pascal MARCHELIDON délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Pascal MARCHELIDON après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		17 757.44		76 873.23		94 630.67
Opérations exercice	237 656.71	218 790.18	402 526.07	467 190.19	640 182.78	685 980.37
Total	237 656.71	236 547.62	402 526.07	544 063.42	640 182.78	780 611.04
Résultat de clôture	1 109.09			141 537.35		140 428.26
Restes à réaliser	20 199.60	16 566.74			20 199.60	16 566.74
Total cumulé	21 308.69	16 566.74		141 537.35	20 199.60	156 995.00
Résultat définitif	4 741.95			141 537.35		136 795.40

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

Objet : Vote du compte administratif - Village de Vacances de Saint Privat de Vallongue - DE 2022 030

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pascal MARCHELIDON

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Pascal MARCHELIDON après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			41 834.78		41 834.78	
Opérations exercice	7 184.77	288.99	142 651.31	181 023.31	149 836.08	181 312.30
Total	7 184.77	288.99	184 486.09	181 023.31	191 670.86	181 312.30
Résultat de clôture	6 895.78		3 462.78		10 358.56	
Restes à réaliser						
Total cumulé	6 895.78		3 462.78		10 358.56	
Résultat définitif	6 895.78		3 462.78		10 358.56	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

Objet : Vote du compte administratif - AEP de Saint Privat de Vallongue - DE 2022 033

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MARCHELIDON Pascal

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par MARCHELIDON Pascal après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		19 506.13		14 574.11		34 080.24
Opérations exercice	107 283.04	110 227.66	71 436.29	77 181.49	178 719.33	187 409.15
Total	107 283.04	129 733.79	71 436.29	91 755.60	178 719.33	221 489.39
Résultat de clôture		22 450.75		20 319.31		42 770.06
Restes à réaliser	14 091.76	7 850.00			14 091.76	7 850.00
Total cumulé	14 091.76	30 300.75		20 319.31	14 091.76	50 620.06
Résultat définitif		16 208.99		20 319.31		36 528.30

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

Objet : Vote du compte de gestion - Saint Privat de Vallongue - DE 2022 038

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pascal MARCHELIDON

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Adoptée à l'unanimité

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement - Saint Privat de Vallongue - DE 2022 039

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MARCHELIDON Pascal

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

Excédent de 141 537.35

- considérant qu'il convient d'intégrer les résultats du Syndicat du réémetteur suite à sa dissolution pour + 96.21 euros en investissement et + 500.69 euros en fonctionnement

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	76 873.23
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	57 000.73
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	64 664.12
Résultat cumulé au 31/12/2021	142 038.04
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	142 038.04
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	4 645.74
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	137 392.30
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Adoptée à l'unanimité

Objet : Vote du compte de gestion - Village de Vacances de Saint Privat de Vallongue - DE 2022 040

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pascal MARCHELIDON

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Adoptée à l'unanimité

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement - Village de Vacances de Saint Privat de Vallongue - DE 2022 041

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MARCHELIDON Pascal

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

Déficit de -3 462.78

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-41 834.78
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créateur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	2 566.91
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	38 372.00
Résultat cumulé au 31/12/2021	-3 462.78
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2021	-3 462.78
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-3 462.78

Adoptée à l'unanimité

Objet : Vote du compte de gestion - AEP de Saint Privat de Vallongue - DE 2022 042

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pascal MARCHELIDON

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Adoptée à l'unanimité

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - AEP de Saint Privat de Vallongue - DE 2022 043

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MARCHELIDON Pascal

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

Excédent de 20 319.31

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	14 574.11
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	1 663.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	5 745.20
Résultat cumulé au 31/12/2021	20 319.31
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	20 319.31
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	20 319.31
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Adoptée à l'unanimité

Objet : Vote des taux - DE 2022 044

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les taux 2022 des taxes directes locales. Il rappelle la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales et l'intégration pour compensation du taux départemental de la taxe foncière de 23.13% à celui de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les taux suivants :

- Foncier bâti	39.81 %
- Foncier non bâti	290.32%

Objet : Vote du budget primitif – Saint Privat de Vallongue DE 2022 046

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de Saint Privat de Vallongue,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Saint Privat de Vallongue pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 144 206.29 Euros

En dépenses à la somme de : 1 144 206.29 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
023	Virement à la section d'investissement	111 769.30
60612		19 470.22
60622		2 200.00
60631		2 500.00
60632		2 000.00
60633		2 000.00
60636		500.00
6064		1 500.00
6067		1 500.00
611		16 000.00
6122		2 000.00
61521		1 500.00
615221		3 000.00
615228		1 000.00
615231		4 000.00
61524		1 500.00
61551		3 789.00
61558		1 000.00
6156		5 000.00
6161		6 000.00
6182		1 000.00
6184		100.00
6188		100.00
6226		3 000.00
6227		300.00
6228		500.00
6231		1 000.00
6232		4 500.00
6237		500.00
6247		2 000.00
6251		1 500.00
6256		500.00
6257		500.00
6261		2 200.00
6262		4 500.00
627		500.00
6281		1 500.00
62872		15 300.00
6332		200.00

6336		6 000.00
6338		500.00
63512		6 000.00
637		800.00
6411		142 000.00
6413		35 000.00
6415		1 000.00
6451		35 000.00
6453		35 000.00
6454		2 000.00
6455		13 000.00
6456		1 800.00
6458		3 000.00
6475		2 500.00
6478		2 000.00
6531		23 000.00
6533		1 000.00
6534		500.00
6535		200.00
6541		2 000.00
6553		11 155.00
65541		1 000.00
65548		1 000.00
657351		3 000.00
65738		2 200.00
6574		1 100.00
65888		100.00
66111		4 500.00
6615		500.00
6718		1 000.00
673		3 000.00
678		1 000.00
6811		4 939.78
739221		6 800.00
739223		1 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		582 523.30

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	137 392.30
6419		12 000.00
70311		500.00
70323		1 500.00

70632		1 000.00
7067		18 000.00
70841		7 000.00
70845		1 400.00
70871		2 000.00
70878		500.00
73111		117 429.00
73211		8 000.00
73223		5 000.00
7381		7 000.00
7411		139 548.00
74121		29 000.00
742		4 550.00
74718		8 000.00
74748		800.00
7478		10 000.00
74832		200.00
74834		4 300.00
7488		500.00
752		65 000.00
7588		300.00
761		4.00
7718		100.00
773		500.00
7788		1 000.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		582 523.30

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	9 440.00
204	Subventions d'équipement versées	4 000.00
21	Immobilisations corporelles	504 339.32
23	Immobilisations en cours	16 486.79
16	Emprunts et dettes assimilées	26 404.00
001	Solde d'exécution sect ^o d'investissement	1 012.88
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		561 682.99

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	368 850.84
16	Emprunts et dettes assimilées	43 477.33

10	Dotations, fonds divers et réserves	27 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 645.74
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	111 769.30
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 939.78
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		561 682.99

ADOPTE A LA MAJORITE

Objet : Vote du budget primitif – Village de Vacances de Saint Privat de Vallongue – DE 2022 047

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif Village de Vacances de l'exercice 2022 de la Commune de Saint Privat de Vallongue,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget annexe Village de Vacances de la Commune de Saint Privat de Vallongue pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 226 907.81 Euros

En dépenses à la somme de : 1 226 907.81 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	78 849.45
012	Charges de personnel, frais assimilés	87 900.00
65	Autres charges de gestion courante	100.00
66	Charges financières	2 300.00
67	Charges exceptionnelles	3 000.00
023	Virement à la section d'investissement	13 545.80
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	721.88
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 462.78
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		189 879.91

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	24 700.00
75	Autres produits de gestion courante	162 324.01
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 855.90
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		189 879.91

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	800.22
23	Immobilisations en cours	1 022 376.00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 100.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 855.90
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	6 895.78
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 037 027.90

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	817 760.00
16	Emprunts et dettes assimilées	205 000.22
021	Virement de la section de fonctionnement	13 545.80
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	721.88
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 037 027.90

ADOPTE A LA MAJORITE

Vote du budget primitif – AEP de Saint Privat de Vallongue – DE 2022 048

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif AEP de l'exercice 2022 de la Commune de Saint Privat de Vallongue,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget annexe AEP de la Commune de Saint Privat de Vallongue pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 031 744.25 Euros

En dépenses à la somme de : 1 031 744.25 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	31 300.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	9 000.00
014	Atténuations de produits	5 800.00
65	Autres charges de gestion courante	3 000.00
66	Charges financières	500.00
67	Charges exceptionnelles	500.00
023	Virement à la section d'investissement	11 399.03
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 020.37
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		90 519.40

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	41 000.00
74	Subventions d'exploitation	3 000.00
77	Produits exceptionnels	500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 700.09
002	Résultat de fonctionnement reporté	20 319.31
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		90 519.40

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	46 960.00
23	Immobilisations en cours	865 934.76
16	Emprunts et dettes assimilées	2 600.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 730.09
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		941 224.85

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	722 406.00

16	Emprunts et dettes assimilées	155 948.70
021	Virement de la section de fonctionnement	11 399.03
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 020.37
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	22 450.75
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		941 224.85

ADOPTE A LA MAJORITE

La séance est close à 22h30.

